

## CONTRAT D'APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE

---

ENTRE-LES SOUSSIGNES

**L'entreprise individuelle LOSCHI LAURINE (24INTERIORDESIGNER)**, dont le siège social est situé 12 LOTISSEMENT DU CHATEAU 73100 BRISON-SAINT-INNOCENT, prise en la personne de Laurine LOSCHI exerçant en cette qualité en son nom propre audit siège,

Ci-après dénommée l' « **APPORTEUR** »

ET

**La Société 24ID**, société par actions simplifiée en formation, dont le siège social sera fixé à 12 LOTISSEMENT DU CHATEAU, 73100 BRISON-SAINT-INNOCENT, représentée par ses fondatrices :

- **Laurine LOSCHI**, demeurant sis 12 Lotissement du Château, Chemin de la Renarde – 73100 BRISON SAINT INNOCENT, née le 29 avril 1999 à AIX-LES-BAINS 73100, de nationalité française, célibataire,
- **Julie ROMET**, demeurant 15 Rue Smith – 69002 LYON, née le 26 mai 1999 à VOIRON – 38500, de nationalité française, célibataire,

Ci-après dénommée la « **SOCIETE BENEFICIAIRE** »

JR L

## **I. APPORT**

---

L'entreprise individuelle LOSCHI LAURINE (24INTERIORDESIGNER) prise en la personne de Laurine LOSCHI exerçant en cette qualité pour son nom propre et dont le siège social est situé 12 Lotissement du Château, Chemin de la Renarde – 73100 BRISON SAINT INNOCENT, née le 29 avril 1999 à AIX-LES-BAINS 73100 soussignée de première part, apporte à la Société 24ID, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par les autres fondateurs, le fonds de commerce 24INTERIORDESIGNER exploité à 12 LOTISSEMENT DU CHATEAU 73100 BRISON-SAINT-INNOCENT, ledit fonds comprenant notamment la clientèle, l'image de marque (réseaux sociaux, compte google, réputation), le site internet et le nom de domaine évalué à la somme globale de six mille cent vingt euros (6.120 €).

## **II. ORIGINE DE PROPRIETE**

---

Laurine LOSCHI déclare qu'elle est propriétaire du fonds objet du présent apport pour l'avoir créé elle-même.

## **III. PROPRIETE - JOUISSANCE**

---

La Société 24ID aura la propriété du fonds apporté à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, mais elle en aura la jouissance à compter de la signature des statuts.

## **IV. CONDITIONS**

---

Le présent apport, net de tout passif, est fait à charge pour la Société bénéficiaire :

- de prendre le fonds de commerce et les éléments dont il se compose dans l'état où ils se trouvent actuellement ;
- de continuer les contrats en cours ;
- d'acquitter à partir de l'enregistrement de la société les contributions et charges de toute nature auxquelles le fonds est assujéti, même si les quittances sont établies au nom de l'apporteur, sauf leur recours contre ce dernier, s'il y a lieu.

JR LL

Le tout de manière à ne donner lieu à aucun recours contre l'apporteur.

LOSCHI Laurine, apporteur, fait les déclarations suivantes :

- le fonds apporté n'est grevé d'aucune inscription de privilège ou de nantissement.
- a la libre disposition du fonds de commerce dont s'agit et de tous les éléments le composant, dont aucun n'est saisi ni susceptible de l'être ;

## **V. DECLARATION FISCALE**

---

### Références pertinentes

- Article 151 octies du Code général des impôts.(imposition de la plus-value nette sur les biens non amortissables)
- dispositions prévues au paragraphe 3, d, de l'article 210 A du Code général des impôts.( plus-values nettes dégagées sur les biens amortissables apportés imposables au nom de la Société bénéficiaire de l'apport par réintégration dans ses bénéfices imposables)
- Article 810 du Code général des impôts.( bénéfice du droit prévu à cet article si engagement de conserver pendant trois ans les titres de la Société remis en contrepartie de son apport)

## **VI. INTERVENTION DU BAILLEUR**

---

Aux présentes intervient Madame LOSCHI Valérie née le 09/03/1964 à AIX LES BAINS et Monsieur LOSCHI Christian né le 21/08/1953 à AIX LES BAINS demeurant tout deux au 12 LOTISSEMENT DU CHATEAU 73100 BRISON-SAINT-INNOCENT propriétaires des locaux où le fonds apporté est exploité et qui déclarent, après avoir pris connaissance du projet d'apport du droit au bail comme élément du fonds, l'avoir pour agréable et accepter la société 24ID en qualité de nouveau locataire.

## **VII. Rémunération de l'apport**

---

JR

LL

En contrepartie de l'apport ci-dessus désigné évalué à six mille cent vingt euros (6.120 €), il sera attribué à l'apporteur cinquante et une (51) actions d'une valeur nominale de cent vingt euros (120 €) euros chacune de la Société 24ID.

Compte tenu de ce que le présent apport a fait l'objet d'une évaluation il y a moins de six mois et qu'aucune circonstance nouvelle n'est venue, depuis, modifier cette évaluation, les parties ont décidé, à l'unanimité, usant de la possibilité offerte par l'article L. 225-8-1, I, du code de commerce, de ne pas recourir à l'intervention d'un Commissaire aux apports.

## **I. TITRES**

---

LOSCHI Laurine apporteur, a remis à l'instant aux soussignés ès qualités qui le reconnaissent :

- un exemplaire de son titre de propriété du fonds de commerce.
- un exemplaire original du bail des locaux.

## **IX. ELECTION DE DOMICILE**

---

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au 12 LOTISSEMENT DU CHATEAU 73100 BRISON-SAINT-INNOCENT.

## **X. AFFIRMATION DE SINCERITE**

---

Les parties soussignées affirment expressément, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur du fonds apporté.

## **XI. ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

---

Pour le cas de contestations pouvant s'élever au sujet du présent apport, attribution de juridiction est faite aux Tribunaux compétents du siège du fonds apporté.

## **XII. FRAIS**

---

JR LL

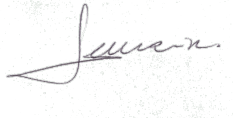
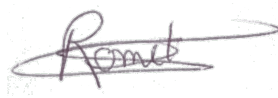
Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la Société bénéficiaire, qui s'oblige à les payer.

JR 4

Fait en 5 exemplaires,

A BRISON SAINT INNOCENT

Le 23/09/2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L.' or similar, written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. M.' or similar, written in a cursive style.